

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 18 mai 2011

sous la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT

Préavis 05/2011 Av. des Cerisiers et des Deux-Ponts
Aménagements routiers - défrichage - reboisement -
renouvellement des conduites industrielles - mise en
séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 05/2011 du 6 avril 2011,
vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission d'urbanisme,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet d'aménagements routiers, défrichage, reboisement, renouvellement des conduites industrielles et mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux aux av. des Cerisiers et des Deux-Ponts, soumis à l'enquête publique du 11 février au 14 mars 2011 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'933'000.00 TTC, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions et observations formulées ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) travaux liés à l'eau et à l'électricité
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;

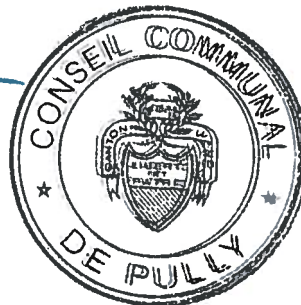
- sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'éclairage public ;
- b) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
- c) travaux des routes et aménagements routiers
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier ;
- d) travaux liés aux ordures ménagères et déchets
 - par annuités égales sur 15 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune dédiés à la gestion des déchets.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

D. Margot

Daniel MARGOT



La secrétaire

J. Vallotton

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 19 mai 2011